République Française

Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Edatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

<u>Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs</u> : Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

<u>Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs</u> : Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ciaprès et de les convertir en délibération.

DEA 013-6694/19/BM

Demande de subvention d'investissement relative l'opération "Renouvellement du réseau eaux usées rue des Lavandins-1ère partie" Hameau d'Entressen à Istres

MET 19/11907/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Suite à la mise en place d'équipements de surveillance des réseaux d'assainissement sur l'ensemble du Territoire Istres-Ouest Provence, les données collectées ont été analysées et interprétées par l'exploitant. Cette analyse a permis de mettre en évidence, les secteurs de collecte d'eaux usées les plus générateurs d'eaux claires parasites permanentes qui surchargent hydrauliquement les stations d'épuration.

Sur la base de ces conclusions, une campagne d'inspection télévisuelle a été menée sur les stations d'épuration concernées.

A la lecture de ces éléments, il est nécessaire de procéder à des travaux de « Renouvellement du réseau des eaux usées rue des Lavandins » Hameau d'Entressen sur la commune d'Istres située sur le Territoire Istres-Ouest Provence. Il s'agit de l'opération n° 2017503300 « Extension, renouvellement, mise en conformité des réseaux et ouvrages » rattachée au programme 175110 AS.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel est estimé à 445 855 euros HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financemant externe		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	50,00 %	222 927,50 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	50,00 %	222 927,50 euros
TOTAL H.T.	100,00 %	445 855,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- La délibération FAG 039-2697/17/CM du 19 octobre 2017 approuvant la mise en autorisation de programme des opérations d'assainissement rattachées au programme n° 175110 AS;
- La délibération FAG 099-4915/18/CM du 13 décembre 2018 portant approbation des budgets annexes 2019 du Territoire Istres-Ouest Provence ;
- La délibération FAG 092-4908/18/CM du 13 décembre 2018 portant approbation du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et adoption du budget primitif 2019 et des Etats Spéciaux de Territoires;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

• Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Renouvellement du réseau eaux usées rue des Lavandins » Hameau d'Entressen commune d'Istres.

Délibère

Article 1:

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à réaliser cette opération sur le réseau d'assainissement (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement. Elle s'engage également à mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Article 2:

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement au Budget annexe assainissement 2019 du Territoire Istres-Ouest Provence, chapitre 2017503300, nature 21532, code opération 2017503300.

La recette correspondante sera constatée au Budget annexe assainissement 2020 du Territoire Istres-Ouest Provence, section d'investissement, nature 1321, code opération 2017503300.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme, Le Vice-Président Délégué Eau et Assainissement GEMAPI

Roland GIBERTI